

Clarifier la répartition des responsabilités entre les acteurs de la formation et de l'insertion

La CPOF Hauts-de-France pointe le constat que la multiplication des acteurs et des dispositifs, la raréfaction des ressources publiques et l'augmentation des besoins, peuvent conjointement conduire à :

- Des chevauchements de missions ;
- Des injonctions contradictoires ;
- Une mise en concurrence entre acteurs qui auraient pourtant de nombreuses raisons de coopérer.

La CPOF Hauts-de-France propose donc qu'un travail national de clarification soit engagé afin de définir plus précisément les responsabilités respectives des organismes de formation et des autres acteurs de l'écosystème.

Cette clarification devrait notamment permettre :

- D'identifier les responsabilités de chaque acteur ;
- De limiter les doublons entre dispositifs ;
- De faciliter les orientations et les parcours des personnes ;
- De renforcer la coopération entre acteurs ;
- De donner davantage de lisibilité aux politiques de formation et d'insertion.

Clarifier « qui fait quoi » constituerait ainsi un préalable nécessaire. Cela faciliterait la démarche visant à sortir d'une logique de concurrence entre acteurs afin de construire une véritable complémentarité au service des personnes.